

Thème : La procédure fiscale, comment bien la gérer ?

Date : Mercredi 12 avril 2023 de 09h30 à 17h

Lieu : Visioconférence

Pré-requis : être avocat / **Niveau : 2**

Objectifs :

- *Savoir maîtriser les grandes étapes du contrôle fiscal*
- *Savoir maîtriser les grandes étapes du contentieux fiscal*
- *Optimiser la gestion des délais de procédure*
- *Repérer les éventuels vices de procédure et savoir les invoquer avec pertinence,*
- *Savoir maîtriser les différentes voies de règlements des litiges fiscaux avec l'administration fiscale et les relations avec cette dernière.*

Méthodes mobilisées :

➤ Programme :

- **Le contrôle fiscal**
- **Le contentieux fiscal**
- **La gestion des vices de procédure**
- **Les relations avec l'administration fiscale**
- **Actualités légales et jurisprudentielles.**

➤ **Moyens pédagogiques :** Intervention orale interactive, remise d'un support écrit détaillé par voie électronique, conseils fiscaux.

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Mr Alexandre LAUMONIER, enseignant à l'Université de Bordeaux, ancien avocat fiscaliste

Informations importantes :

- **Date limite des inscriptions :** 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
 - **Tarifs :** Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 160€ la journée de formation (hors abonnement) et 80€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2022 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECOEA. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.